

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

Demandeur

et

Défendeur

ORDONNANCE DE DIVORCE

DEVANT M. LE JUGE/) Le 20
 M^{ME} LA JUGE)

Après avoir entendu la présente instance [présentée à Whitehorse, au Yukon, le _____ 20__, après avoir entendu _____, avocat du (de la) demandeur (demanderesse), et _____, avocat du (de la) défendeur (défenderesse), et après avoir entendu la preuve présentée] [ou, selon le cas, présentée devant moi sans audience à titre d'instance en divorce non contestée et après avoir lu les affidavits et autres documents déposés] [si le divorce prend effet moins de 31 jours après la date du jugement, ajouter : et la cour étant d'avis que le divorce devrait prendre effet moins de 31 jours après la date de la présente ordonnance en raison de circonstances particulières et les conjoints ayant convenu de ne pas interjeter appel de la présente ordonnance et s'étant ainsi engagés];

LA COUR ORDONNE CE QUI SUIT :

1. Sous réserve de l'article 12 de la *Loi sur le divorce* (Canada), le (la) demandeur (demanderesse), _____, et le (la) défendeur (défenderesse), _____, mariés à _____, au Yukon, le _____ 20__, sont divorcés, le divorce prenant effet le 31^e jour suivant la date de la présente ordonnance [ou, le cas échéant, prenant effet le _____ 20__]. Après la prise d'effet du présent jugement, l'un ou l'autre des conjoints peut demander à la cour un certificat de divorce.

2. La garde [ou la garde partagée] de l'enfant (des enfants) à charge nommé(s) ci-dessous est accordée au(x) (à la) [demandeur (demanderesse) ou défendeur (défenderesse) ou aux deux] _____ :

[nom au complet et date de naissance de chaque enfant]

_____ né(e) le _____
_____ né(e) le _____
_____ né(e) le _____

3. Le (La) [demandeur (demanderesse) ou défendeur (défenderesse)] aura accès à l'enfant (aux enfants) à charge de la façon suivante :

4. Le (La) [demandeur (demanderesse) ou défendeur (défenderesse)] versera au (à la) [défendeur (défenderesse) ou demandeur (demanderesse)], à titre de pension alimentaire pour les enfants à charge, _____ \$ par mois, montant payable le ____ jour de chaque mois à compter du [date] _____ en fonction du revenu annuel du (de la) [demandeur (demanderesse) ou défendeur (défenderesse)] de _____ \$.

5. Le (La) [demandeur (demanderesse) ou défendeur (défenderesse)] versera au (à la) [défendeur (défenderesse) ou demandeur (demanderesse)], à titre de pension alimentaire au profit d'un conjoint, _____ \$ par mois, montant payable le _____ jour de chaque mois à compter du [date] _____.

6. Le partage des biens se fera comme suit :
_____.

[Ajouter toute autre condition.]

Fait par la cour

Greffier de la cour

Nous approuvons l'ordonnance telle quelle.

Demandeur (Demanderesse) [ou son avocat]

Défendeur (Défenderesse) [ou son avocat]